

# LE PLAGIAT & LA FRAUDE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## GUIDE EXPLICATIF

**LE PLAGIAT** EST L'ACTE DE FAIRE PASSER POUR SIENS, MÊME DE MANIÈRE INSOUCIANTE OU NÉGLIGENTE, LES TEXTES OU LES IDÉES D'AUTRUI.

**LA FRAUDE** EST UN ACTE DE TROMPERIE FAIT POUR GAGNER UN AVANTAGE PERSONNEL, PARFOIS AU DÉTRIMENT DES AUTRES.

**COORDINATION AUX  
AFFAIRES ACADÉMIQUES  
DE PREMIER CYCLE**  
[ACADPC@FAECUM.QC.CA](mailto:ACADPC@FAECUM.QC.CA)

**COORDINATION AUX  
AFFAIRES ACADÉMIQUES  
DE CYCLES SUPÉRIEURS**  
[ACADCS@FAECUM.QC.CA](mailto:ACADCS@FAECUM.QC.CA)



**F A É C U M**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS  
ÉTUDIANTES DU CAMPUS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

# LE PLAGIAT & LA FRAUDE

LES RÈGLEMENTS DISCIPLINAIRES SUR LE PLAGIAT OU LA FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DE PREMIER CYCLE OU DE CYCLES SUPÉRIEURS PRÉCISENT QUE SONT CONSIDÉRÉS COMME DES INFRACTIONS : LA PARTICIPATION À UN ACTE DE FRAUDE OU DE PLAGIAT ET TOUTE TENTATIVE, INCITATION OU TOUT COMLOT EN VUE D'EN COMMETTRE.

MÊME SI LE PLAGIAT N'A PAS ÉTÉ FAIT DE FAÇON VOLONTAIRE OU CONSCIENTE, LES CONSÉQUENCES RESTENT LES MÊMES, ALORS SOYEZ À L'AFFÛT!

Ces règlements énumèrent les actes reconnus comme des cas **de fraude ou de plagiat** (article 1.2), tels que :

- «L'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation [...];
- L'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui [...] en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence [...];
- La sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- La falsification ou la fabrication de données ou d'un document [...].»

## LES ERREURS FRÉQUENTES:

- L'oubli d'indiquer les références utilisées dans le corps du texte de son travail (citations, notes de bas de page), même si elles sont présentes dans la bibliographie;
- La modification des résultats d'un rapport de laboratoire, car les résultats obtenus ne sont pas les bons;

**Pour les étudiants et étudiantes de premier cycle :**

- La présentation, sans autorisation, en totalité ou en partie, d'un même travail à des fins d'évaluations différentes.

**Pour les étudiants et étudiantes de cycles supérieurs :**

- «La présentation, à des fins d'évaluations différentes au sein d'un même programme, d'un même travail ou d'une partie de celui-ci, dans un travail dirigé, un mémoire, le texte de soutien d'un examen de synthèse ou une thèse, **lorsqu'expressément prohibé** par le responsable de l'évaluation ou le directeur de recherche.» (article 1.2 l)

## COMMENT ÉVITER LE PLAGIAT?

- Prenez d'abord connaissance des enjeux entourant l'intégrité, la fraude et le plagiat à l'Université de Montréal.
- Assurez-vous de connaître les règles de citation des sources. Pour tester vos connaissances, vous pouvez faire les jeux-questionnaires du site [integrite.umontreal.ca](http://integrite.umontreal.ca).

- Consultez les guides de présentation des travaux écrits universitaires, notamment ceux de votre unité si elle en propose.
- Ayez conscience des risques liés à la reformulation lorsque vous rédigez un résumé ou un compte-rendu.
- Il existe un cours pour parfaire ses connaissances : *Méthodologie de travail universitaire* (FAS1901).

## BIEN CITER SES SOURCES

Il existe plusieurs façons de bien citer ses sources, notamment en fonction des disciplines. Informez-vous auprès de votre unité académique. Néanmoins, toute citation doit renvoyer à une référence complète selon le type de bibliographie utilisé.

## CITATIONS DIRECTES

Toute citation directe d'un tiers doit être mise en évidence selon la longueur de la citation et le style bibliographique utilisé (entre guillemets, en retrait, etc.). Cette règle ne vaut pas pour les informations générales qui sont de notoriété publique.

Par exemple, écrire que l'Université de Montréal est une grande université francophone ne nécessite pas de guillemets. En revanche, pour indiquer le nombre exact d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'UdeM, vous devez citer vos sources.

En cas de doute, ne prenez pas de risques et indiquez vos sources. Vous éviterez ainsi tout soupçon de plagiat.

Dans le cas où un texte serait cité dans un autre texte, vous devez généralement citer les deux sources.

Par exemple, si vous utilisez une recherche de la FAÉCUM qui réfère à un document intitulé *Le français, une langue pour tout le monde*, les deux ouvrages doivent figurer dans la référence. Voici un exemple de ce qu'il est possible de faire :

Gérald LAROSE *et al.*, *Le français, une langue pour tout le monde*, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, cité dans FAÉCUM, *Avis sur la politique linguistique*, Montréal, Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, 2010.

Globalement, il ne faut pas abuser des citations directes pour que votre travail ait tout de même un caractère original.

## AUTRES CITATIONS

La paraphrase, qui reprend la pensée d'un auteur ou d'une auteure en la reformulant, mène à un grand nombre d'accusations de plagiat. Si vous y avez recours, n'oubliez pas de citer vos sources, car il s'agit de la reprise d'idées qui ne sont pas les vôtres.

D'autres types d'énoncés sont à citer correctement dans vos travaux universitaires, notamment les statistiques et les résumés de recherches ou d'études.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DU PLAGIAT & DE LA FRAUDE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL?

Les manques à l'intégrité par la fraude ou le plagiat peuvent avoir des conséquences plus ou moins sévères, selon la gravité de la faute.

Notons, par exemple :

- La réprimande;
- La reprise de l'évaluation ou du cours;

- L'échec du cours;
- L'obligation de réussir un cours additionnel;
- L'expulsion de l'Université;
- La révocation du diplôme.

## EN CAS DE RÉCIDIVE, DES SANCTIONS PLUS LOURDES SONT IMPOSÉES.

### QUE FAIRE EN CAS D'ACCUSATION DE PLAGIAT OU DE FRAUDE?

- Présenter rapidement sa version des faits par écrit au doyen ou à la doyenne;
- Indiquer si l'on admet ou non l'infraction.

Un comité, formé d'au moins un étudiant ou une étudiante, procédera à une enquête qui permettra à la personne accusée de présenter ses observations oralement. Sachez que lors de l'audition effectuée dans le cadre de l'enquête, il est toujours possible qu'une personne de votre choix vous accompagne, mais celle-ci n'a aucun droit de parole.

Par la suite, si la sanction retenue vous paraît inadéquate, il est possible de la faire réviser en envoyant une demande motivée au secrétaire général ou à la secrétaire générale de l'Université de Montréal, conformément à la procédure décrite à l'article 27.13 des statuts de l'Université. Le comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants et les étudiantes de l'Université de Montréal prendra alors le dossier en charge et mènera sa propre enquête avant de prendre une décision sans appel.

### ATTENTION À LA FRAUDE!

Les conséquences peuvent être souvent plus graves que pour le plagiat. Par exemple, la remise d'un faux certificat de médecin pour justifier une absence peut entraîner jusqu'à l'exclusion définitive de l'Université.

## VOS RESSOURCES

- [www.integrite.umontreal.ca](http://www.integrite.umontreal.ca) : nous vous encourageons à consulter le site de l'Université qui regroupe l'ensemble des informations relatives au plagiat et à la fraude (règlements, jeu-questionnaire, ressources disponibles, etc).
- [guides.bib.umontreal.ca/disciplines/22-Citer-ses-sources](http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/22-Citer-ses-sources) : le site des bibliothèques de l'Université contient des informations sur les différentes manières de citer les sources.
- **Le conseiller en règlements de la FAÉCUM** : en cas de besoin, vous pouvez le consulter gratuitement, en le contactant au préalable par courriel à [juridique@faecum.qc.ca](mailto:juridique@faecum.qc.ca). Le conseiller en règlements est un avocat qui saura vous guider et vous conseiller.
- **La personne responsable de la coordination aux affaires académiques de premier cycle de la FAÉCUM** : pour toute question liée au plagiat et à la fraude pour les personnes inscrites aux programmes de premier cycle, n'hésitez pas à la contacter à [acadpc@faecum.qc.ca](mailto:acadpc@faecum.qc.ca).
- **La personne responsable de la coordination aux affaires académiques de cycles supérieurs de la FAÉCUM** : pour toute question liée au plagiat et à la fraude pour les personnes inscrites aux programmes de cycles supérieurs, n'hésitez pas à la contacter à [acadcs@faecum.qc.ca](mailto:acadcs@faecum.qc.ca).